

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 Mars 2019

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**6. RÉPARTITIONS DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES POUR
2019 AUX
ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 059-215904004-20190326-050420190061AK-DE



L'an deux mil-dix-neuf, le vingt-six MARS à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme ADONEL Louise **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. HUE Jean-Luc.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'allouer, pour 2019, les subventions annuelles de fonctionnement suivantes aux établissements publics locaux :

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** : 862 000,00 € (répartis de la façon suivante : 550 000 € pour le fonctionnement du CCAS et 312 000 € pour le fonctionnement du centre social)

De cette somme sera déduit l'acompte déjà versé de 240 000 €, voté par délibération du 29 novembre 2018.

- **ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN** : 85 000,00 €

Les dépenses résultant de la présente décision seront imputées au compte 65736 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.